RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON: BAVANS

COMMUNE: BAVANS (25550)

N° INSEE: 25048

N° 59/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tampon Sous-préfecture

SOUS - PREFECTURE

1 2 DEC. 2018

MONTBELLARD

DATE DE CONVOCATION :

28/11/2018

DATE D'AFFICHAGE:

06/12/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice : 27 Présents : 19

Votants: 25

Ayant donné procuration : 6 Absents excusés : 0

Absents: 2

Exclu: 0

OBJET:

Prestation de service – Mise en page du journal bimestriel de la commune "BAVANS INFOS"

L'an deux mil dix huit le six décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire

<u>Étaient présents</u>: TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.

Étaient représentés : VILMINOT Pascal, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory.

Procurations données: VILMINOT Pascal a donné procuration à GRISEY David, LALLAOUA Nora a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, NOIROT Catherine a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à JELIC Céline, GLAB Grégory a donné procuration à DURY Bernard.

Absents: MULLER-FRAS Stéphanie, GORGULU Alpay.

<u>RÉSULTAT DU VOTE :</u>

- Pour: 25

- Contre: 0

- Abstention: 0

Madame Nathalie ATAR est nommée secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

autorise Madame le Maire à signer le contrat de prestation de service de 4 ans à compter du 01/01/2019, entre la Commune et l'Entreprise Alinéa sise à Dampierre les Bois (25), concernant la mise en page du journal bimestriel de la commune « BAVANS INFOS », pour un coût de prestation annuelle de 1 500,00 € HT.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/12/2018 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 6 12 20 8

Publiée le 6 12 20 8

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire





Contrat de prestation de service concernant la mise en page du journal bi-mestriel de la commune "BAVANS INFOS"

Entre:

La Commune de BAVANS représentée par son Maire Madame Agnès TRAVERSIER

d'une part,

et l'Entreprise Alinéa située à 25490 Dampierre les Bois - Agence de communication représentée par Monsieur Philippe CENNI

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

- ⇒ La mise en page avec relecture et corrections du journal Bavans Infos par Monsieur CENNI de la société Alinéa:
- ⇒ Format : 4 pages de format A4 plié ou A3 ouvert ;
- ⇒ La livraison au service de reprographie du document en numérique finalisé et validé par les deux parties 10 jours avant la fin de chaque mois pairs;
- ⇒ Détail de la prestation attendue :
 - reprise des textes fournis (mail), corrections éventuelles, mise en cohérence avec le style général de la publication,
 - conception de la maquette, mise en page générale,
 - retouches, mise au format et incorporation des éléments graphiques et des légendes,
 - présentation de la maquette pour validation,
 - corrections et aménagements sans supplément de prix.
- ⇒ Coût de la prestation de mise en forme complète d'un bulletin :
 - format A3 ouvert, A4 plié, montant = 250,00 € H.T., soit une prestation annuelle de 250,00 € x 6 = 1 500,00 € H.T.
 - durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2019.

Pour l'Entreprise Alinéa Monsieur Philippe CENNI

1 A Rue de Beaucourt 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS

雷 06 80 85 78 66

Pour la Commune de Bavans, Madame le Maire Agnès TRAVERSIER





Mairie de Bavans - 1 Rue des Fleurs - 25550 BAVANS Tél. 03 81 96 26 21 - Fax 03 81 96 23 85 E-mail: mairiebavans@wanadoo.fr - site internet: www.bavans.fr

